

ANIMATION SPECTACLE DE NOËL POUR LE MULTI ACCUEIL

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation de deux spectacles de Noël à destination des jeunes enfants du multi-accueil, le jeudi 4 décembre 2025 au multi-accueil « Les Petits Archers » de Crépy-en-Valois,

Considérant la proposition du Madame Lesya GRYTSAK, pour la mise en œuvre de cette animation,

DECIDE

Article 1 :

Une convention est signée avec Madame Lesya GRYTSAK, N° de SIRET 82311461600019.

Article 2 :

La prestation consiste en deux spectacles de « Bulles de savon géantes » d'une durée de 30 minutes, le jeudi 4 décembre 2025 à 9h30 et 10h15 au multi-accueil « Les Petits Archers » de Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût total de la prestation est de 750 € (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 novembre 2025.

Par délégation du Conseil d'administration,
La Présidente, Virginie DOUAT



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

05 NOV. 2025